



# MAÎTRISER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE EN ENTREPRISE – INC04

(Type de bâtiments concernés : ERT)

Le Code du travail, applicable à tous les lieux de travail, impose des mesures concrètes en matière de prévention incendie. Les obligations des maîtres d'ouvrage pour la conception des lieux de travail et celles de l'employeur pour l'exploitation de ces mêmes locaux doivent être respectées dans toutes les entreprises.



## PROGRAMME

### Obligations du maître d'ouvrage pour la conception de son entreprise

- Le dossier de maintenance
- Les caractéristiques des bâtiments
- Les voies de circulation et accès
- L'aménagement des lieux et postes de travail
- Les installations électriques
- Les dégagements
- Le désenfumage
- Le stockage ou la manipulation de matières inflammables
- Les bâtiments dont le plancher bas est situé à plus de 8 m du sol
- Les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- La prévention des explosions

### Obligations de l'employeur lors de l'exploitation de son entreprise

- Caractéristique des lieux de travail
- Les portes et portails
- La maintenance, l'entretien et les vérifications
- La signalisation et la matérialisation relatives à la santé et à la sécurité
- Les installations électriques
- Les dégagements



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les obligations de l'employeur en matière de sécurité dans ses locaux
- Appréhender les principes de construction des lieux de travail
- Assurer la gestion de la sécurité au sein des établissements
- Connaître les moyens d'extinction et les systèmes d'alarme



### PUBLIC CONCERNÉ

- Les chefs d'entreprises
- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les responsables de sites



### DURÉE

7 heures de formation

- Le chauffage des locaux
- L'emploi et le stockage de matières explosives et inflammables
- Les moyens d'extinction
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes de sécurité
- La prévention des explosions

### Études de cas

- Études de cas en fil rouge pendant la durée de la formation
- Implantation, construction, dégagements, désenfumage, installations techniques, moyens de secours et contrôles réglementaires



# À SAVOIR

Pour tout renseignements  
contactez le **04 86 80 19 60**  
ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

## Votre interlocutrice formations dédiée

**Clémence CARRAZ**

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

### Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



## Nos tarifs

À distance		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	600 € HT
Inter	2 jours	1 000 € HT
Intra		sur demande

### Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	850 € HT
Inter	2 jours	1 300 € HT
Intra		sur demande

**37**  
formations

**569**  
personnes formées  
en 2024

**8,7/10**  
de satisfaction  
en 2024